



T'as où ta bagnole?

Stupeur dans la salle des maître-sses! La direction vient de nous annoncer que, dans un avenir proche, notre commune va passer au mode «macaron» pour le parcage des voitures. Non, il ne s'agit pas d'une douce friandise aux noisettes, mais d'une disparition de toutes les zones de parcage blanches du village au profit de zones bleues, gratuites une heure et demie, mais payantes ensuite. Et le prix du macaron sera élevé: 1300 francs par année! Circulez mesdames et messieurs...

Il fallait s'y attendre, puisque les villes (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) s'y étaient mises ces dernières années. Ceci pour des considérations de modération du trafic, mais peut-être aussi financières. Curieusement, même les partis de droite n'ont pas bronché devant cette nouvelle taxe et l'ont validée sans trop tousser.

Le problème? C'est que les parkings scolaires, pour des raisons d'équité, se voient aussi passer au bleu. Du coup, fini le privilège de parquer sa voiture à côté de l'école. Et vu le prix du macaron, il y a vraiment de quoi hésiter, d'autant plus que cela fait belle lurette que nos salaires stagnent, voir diminuent en ce qui concerne le pouvoir d'achat. Il faudra alors se débrouiller, se faire voiturer ou prendre les transports publics, même chargé-es de matériel d'enseignement ou de bricolage.

Votre syndicat s'est investi. Il a contacté plusieurs directions, qui se sont montrées compréhensives mais impuissantes. Il a interpellé les autorités communales et cantonales. En vain! En effet, cette mesure est politique et pas scolaire. Ce que les Conseils Généraux valident ne peut pas être négocié au préalable avec les associations professionnelles d'enseignant-es. Essayé, pas pu. Tant pis...

Alors? À quoi sert le syndicat s'il ne peut pas protéger ma place de parc? Vais-je économiser ma coti pour financer mon macaron? Idée funeste, n'y songez pas!

En effet, d'autres dossiers, tout aussi importants pour l'école en général et pour votre quotidien d'enseignant-e en particulier, sont actuellement sur la table. Défense de nos salaires, meilleure reconnaissance salariale au cycle 1, évaluation des élèves aux trois cycles, réforme des institutions éducatives, création du futur CPNE (voir l'article ci-contre), réflexions sur la maturité gymnasiale, et d'autres problématiques encore. Le comité du SAEN, avec l'appui de plusieurs enseignant-es motivé-es et passionné-es, se bat chaque jour pour que votre voix soit entendue. Très souvent, les idées, les suggestions ou les modifications proposées sont réellement prises en compte par les autorités responsables de chaque chantier. Tout cela ne se remarque pas forcément, surtout si l'on ne s'y intéresse pas (!), mais c'est une réalité. Le partenariat pédagogique existe réellement dans notre canton, et il ne tient qu'à vous qu'il soit encore plus fort!

Vous pensez que, de toute façon, on ne peut rien y faire (comme pour les places de parc)? Ce n'est pas vrai! Vous n'êtes pas encore convaincu-es? Vous avez des doutes? Rejoignez-nous le mercredi 3 novembre pour la Journée syndicale à Couvet, et nous vous démontrerons que...

...le syndicat, c'est vachement utile!

Pierre-Alain Porret, président du SAEN

La vigie

Une nouvelle année scolaire s'offre à nous! Espérons que nous serons un peu épargné-es par les virus et leurs variants, car le programme s'annonce bien chargé.

À Neuchâtel, les formations prévues entre 2021 et 2022 sont nombreuses: EDASCOL, Éducation numérique, nouveaux MER en français, entre autres...

On se réjouit bien évidemment de la possibilité offerte par notre canton de pouvoir se former continuellement. Mais toutes ces formations, cumulées pour certains cycles, se chevauchent dangereusement (certains centres n'hésitant pas à les placer déjà le dernier vendredi des vacances scolaires estivales...).

À l'instar de ses homologues du SSP, le SAEN tient à rester vigilant quant à la répartition des plages horaires dédiées à ces formations. En effet, nombreux-ses sont les enseignant-es qui travaillent à temps partiel. Il ne serait pas normal que certain-e-s se voient attribuer pour leurs formations obligatoires uniquement des heures durant les moments où ils-elles n'ont pas de cours à l'horaire. La remarque d'une de nos collègues lors d'une séance en dit long: «Imaginez un-e enseignant-e qui travaille à 50% dans une classe et qui complète son travail par un 50% dans un magasin de fleurs. Qui va payer son-sa remplaçant-e au magasin quand la formation continue aura lieu pendant son temps hors école?».

Une problématique qu'il faut absolument mettre en lumière, de manière constructive et attentive, pas forcément à coup de pétitions parfois prématurées.

Vers un centre de formation professionnelle neuchâtelois unifié

Dans le sillage de la constitution, en 2017, d'un pôle neuchâtelois de formation professionnelle technique (qui a mis, dans un premier temps, sous un même toit les écoles techniques, et seulement celles-ci, du CIFOM¹ et du CPLN²), le Conseil d'État neuchâtelois a mis en œuvre, dès l'année suivante, le projet de créer un établissement cantonal «multi-sites», constitué de plusieurs pôles de compétences (huit, en l'occurrence): le CPNE, Centre de formation professionnelle neuchâtelois. Ce CPNE, dont la finalisation est prévue à l'horizon 2025, sera le fruit du rapprochement complet et synergique entre le CIFOM, le CPLN, le CPMB³ et la filière professionnelle du Lycée Jean-Piaget (LJP) et devrait, à terme, compter plus de 7000 élèves et apprenti-es en réunissant environ 670 postes de travail. Par cette mise en commun globale de toutes les filières de la formation professionnelle à l'échelle du canton de Neuchâtel, le gouvernement neuchâtelois espère, entre autres choses, une meilleure efficacité des ressources humaines et pédagogiques, une lisibilité accrue des offres de formation et une stimulation de l'attractivité pour tous les métiers concernés. Si des rapprochements successifs ont depuis lors déjà été opérés au niveau des directions, des services administratifs et techniques, une étape importante a été franchie, fin juin 2021, lorsque le Grand Conseil a (enfin!) donné son aval politique à cette fusion.

Vigilance syndicale

Quel que soit le domaine économique concerné, tant dans le secteur public que privé, tout processus de fusion ou de restructuration induit souvent un sentiment d'inquiétude et des interrogations légitimes auprès des collaboratrices et collaborateurs concerné-es. Le CPNE n'a pas dérogé à cette règle immuable! Bien que les autorités neuchâteloises aient affirmé à cor et à cri que cette refonte institutionnelle n'aurait aucune incidence sur le statut du personnel, sur le maintien des nominations, des acquis salariaux et de l'ancienneté, beaucoup de doutes et d'appréhensions ont inévitablement vu le jour dans les nombreux groupes de travail qui ont été mis en place pour accompagner ce processus et également dans... les salles des maître-ses! Lors de toutes ces étapes, votre syndicat, le SAEN, estimant que ce projet CPNE avait du sens sur le fond et permettait d'envisager des finalités intéressantes, a été particulièrement présent et vigilant. En effet, malgré le contexte très particulier lié au Covid et les contraintes sanitaires qui en découlent, le SAEN s'est pleinement engagé non seulement pour faire entendre la voix syndicale de ses membres touché-es par ce CPNE (participation à une commission ad hoc, procédure de consultation, interpellation du «groupe de projet» et accompagnement ciblé en faveur d'enseignant-es pour qui cette fusion avait un impact plus problématique), mais surtout pour veiller à ce que la mise en place du CPNE se déroule dans les meilleures conditions possibles, tant du point de vue du futur «quotidien professionnel» du

personnel enseignant que de celui de l'avènement d'un nouvel environnement pédagogique s'appliquant directement aux élèves-apprenti-es de ces formations post-obligatoires.

Qualité de l'enseignement en péril?

Il n'en demeure pas moins que le SAEN a reçu de nombreuses doléances et craintes d'un certain nombre d'enseignant-es pour lesquelles le CPNE cristallisait plusieurs «dangers potentiels»: *quid* de la redistribution géographique des filières et des problèmes organisationnels quant à l'éventualité de travailler sur deux sites éloignés? Questionnement face à l'émergence d'une espèce de «mastodonte administratif»; éclatement des relations de travail actuelles... et la liste est loin d'être exhaustive! En fait, le point essentiel et récurrent des inquiétudes entendues s'est surtout focalisé sur le risque, ressenti comme tel, de voir poindre une sorte de «grosse machine» qui diluerait inexorablement, dans un creuset par essence anonyme, les dynamiques pédagogiques et humaines qui prévalent dans les écoles et entités considérées séparément, perspective à priori guère favorable pour préserver la qualité actuelle de l'enseignement dans les filières professionnelles. Sans peindre le diable sur la muraille, le SAEN a relayé cet aspect éminemment crucial lors des discussions qui se sont déroulées dans la commission qui réunit autour d'une même table le «groupe de projet» (mené par M. Patrick Rebstein, en charge de la direction du projet CPNE) et les syndicats (SAEN et SSP). Ces échanges, sans tabou et empreints de sérénité et de respect mutuel, ont été fructueux, factuels et constructifs. Dans ce cadre, le SAEN a tenu son rôle d'acteur proactif et de porte-parole des enseignant-es et n'a jamais lâché sa ligne de conduite de partenaire crédible, certes prêt à négocier, mais aussi capable de faire preuve d'une grande clarté et de fermeté lorsqu'il s'agit d'aborder, voire de défendre, des points délicats.

Ce travail de longue haleine n'est évidemment de loin pas terminé, car d'autres séances nous attendent encore jusqu'à l'aboutissement final du CPNE. Le SAEN continuera à veiller à ce que les intérêts et les besoins du corps enseignant du monde professionnel et des élèves-apprenti-es continuent d'être au cœur des préoccupations de l'État de Neuchâtel, aujourd'hui comme demain. •

Laurent Delacroix, au nom du groupe professionnel du SAEN

¹ Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises
² Centre professionnel littoral neuchâtelois
³ Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment

ASSISES ROMANDES DE L'ÉDUCATION



Les personnes inscrites avant le 5 octobre
bénéficient d'un tarif préférentiel!
www.assises-education.ch